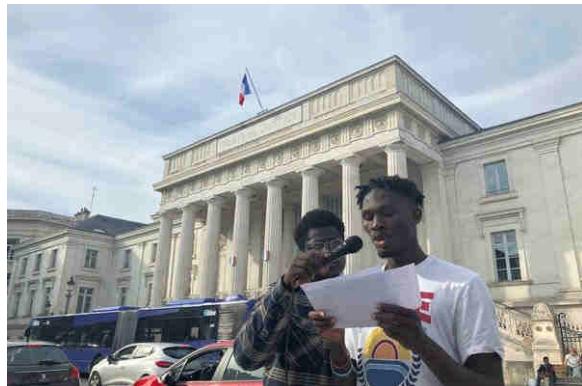


20251001 Centre Val de Loire

<https://france3-regions.franceinfo.fr/centre-val-de-loire/indre-loire/tours/ce-qui-est-en-train-de-se-passier-est-insense-utopia-56-denonce-une-baisse-drastique-de-la-reconnaissance-de-minorite-pour-les-jeunes-etrangers-isoles-3225866.html>

"Ce qui est en train de se passer est insensé" : une association dénonce une baisse drastique de la reconnaissance de minorité pour les jeunes étrangers isolés



Abdul et Elysée ont quitté la Côte d'Ivoire à 15 ans. Ils attendent d'être reconnus mineurs en France. • © Marine Rondonnier-France TV

Écrit par [Marine Rondonnier](#)

Pour les jeunes étrangers qui ont quitté seuls leur pays, la reconnaissance de leur minorité est la garantie d'une protection. Mais à Tours, l'association Utopia 56 qui accompagne des mineurs non accompagnés a constaté une forte baisse du nombre de jeunes reconnus mineurs après avoir fait un recours devant le juge des enfants. Un rassemblement a été organisé devant le tribunal ce mercredi 1er octobre.

"Nous avons quitté notre pays pour construire un avenir meilleur loin des guerres, du terrorisme, des catastrophes pour pouvoir aller à l'école. Nous avons souffert pour venir ici et nous souffrons encore beaucoup."

Un mégaphone dans une main, son discours préparé dans l'autre, Abdul est devenu le porte-parole des Jeunes de Tours, collectif de jeunes exilés hébergés par l'Association Utopia 56. À bientôt 18 ans, il sait maintenant qu'il ne sera pas reconnu comme mineur. Mais, ce 1er octobre devant le tribunal de la cité tourangelle, il se bat pour tous les autres.

Il est arrivé en France en janvier 2024 après avoir quitté seul la Côte d'Ivoire pour des raisons qu'il ne souhaite pas évoquer. *"Ça me fait trop de peine d'en parler. Maintenant je veux voir devant moi. C'est tout"*, confie le jeune homme.

Le problème c'est que ça bloque plein de choses d'attendre. L'apprentissage, la santé... S'il n'y avait pas Utopia, je serais encore dans la rue
Abdul, mineur étranger non accompagné "en recours"

Il revient sur ses démarches qu'il a entamées alors qu'il avait 16 ans. Comme tous jeunes qui arrivent en France, il est évalué par le conseil départemental d'Indre-et-Loire pour déterminer

son âge. Les services de la protection de l'enfance estiment qu'il est majeur. Son passeport est authentique mais son acte de naissance pose problème selon le conseil départemental. "C'est très difficile, parce que nous devons raconter notre histoire en détail à des inconnus et notre parcours qui a été souvent très difficile."

En France, l'âge d'un jeune isolé étranger conditionne les droits et l'accompagnement auxquels il peut prétendre. Une fois le processus d'évaluation terminé et que le jeune est reconnu mineur, il est pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance au titre de l'enfance en danger. Il sera pris en charge différemment en tant que mineur : accompagnement dans le cadre de la protection de l'enfance, accès à la scolarisation, interdiction d'être enfermé et éloigné du territoire français. S'il est reconnu comme un mineur isolé étranger, il ne pourra pas être expulsé.

Mais pour le conseil départemental, Abdul a plus de 18 ans. Il conteste cette décision en saisissant le juge des enfants. Il veut prouver qu'il est bien mineur. "J'ai attendu 8 mois avant d'être convoqué par le juge." Son recours a été rejeté. Il a fait appel.

"Le problème c'est que ça bloque plein de choses d'attendre. L'apprentissage, la santé... S'il n'y avait pas Utopia, je serais encore dans la rue", confie Abdul.



Utopia 56 et les membres du collectifs "Jeunes de Tours" attendent des réponses du tribunal de Tours sur la baisse du nombre de jeunes étrangers reconnus comme mineurs. • © Marine Rondonnier-France TV

Dormir dans la rue à 15 ans

Abdul est un des 35 jeunes mineurs étrangers non accompagnés hébergés par Utopia 56 à Tours. La majorité a plus de 16 ans. Ils viennent de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Cameroun, du Congo, du Mali, du Bangladesh, du Pakistan et de l'Afghanistan.

Elizée est parti de la Côte d'Ivoire à 14 ans. Dans son pays, l'école était alors payante après le CM2. *"Ma famille n'avait pas les moyens de m'envoyer à l'école alors je suis venu ici. Revenir en Côte d'Ivoire est impossible. Le voyage pour venir ici a été tellement dur que je ne veux pas repartir. Je préfère rester ici. Je serai mécanicien"*, espère le jeune homme qui vient d'intégrer un lycée professionnel.

Considéré comme majeur par le conseil départemental, Elizée a déposé un recours devant le juge des enfants qui a été rejeté. Lui aussi a fait appel. *"J'ai souvent dû dormir dans la rue. Pourtant l'État devrait nous protéger pendant la durée du recours. Nous n'avons pas besoin d'être rejetés. Nous avons besoin d'être aidés."*

Nous voulons comprendre comment on est passé à 60 % de recours acceptés en 2023 à seulement 3 % aujourd'hui.

Marine Faudet, coordinatrice d'Utopia 56 à Tours

À Tours, en un an et demi, "*un seul jeune ayant fait un recours devant le juge des enfants a été reconnu comme mineur*", déplore Marine Faudet, coordinatrice d'Utopia 56 à Tours qui accompagne et héberge ces jeunes exilés. "*Nous voulons comprendre comment on est passé à 60 % de recours acceptés en 2023 à seulement 3 % aujourd'hui*".

"*Ce sont les mêmes profils de jeunes avec les mêmes documents*", ajoute Angelo, membre de l'association. "*Même des jeunes avec des passeports sont rejetés*", reprend Marine Faudet.

L'association a saisi la défenseure des droits pour l'alerter sur cette situation. "*On ne remet pas en question l'indépendance de la justice, mais ce qui est en train de se passer est insensé. Pourquoi on est le pire département de France ? Pourquoi un jeune qui n'est pas reconnu à Tours va l'être ailleurs*", interroge Marine Faudet.

"On a besoin d'en parler. Il se passe forcément quelque chose. Les pratiques ne changent pas du tout au tout du jour au lendemain. Avant, chaque juge avait sa pratique. Certains se concentraient sur le parcours du jeune, d'autres sur les documents. Maintenant, les quatre juges appliquent exactement la même pratique : ce sont les papiers qui priment, s'il y a une seule anomalie le juge dit non", souffle-t-elle.

Outre le nombre de rejets qui a considérablement augmenté en an et demi, l'association dénonce un allongement des délais d'attente. "*Ils attendent sept mois en moyenne et jusqu'à un an. Ça peut aller jusqu'à deux ans. Parfois les jeunes sont majeurs avant d'être reconnus mineurs*", raconte la coordinatrice d'Utopia 56.

Ces allongements de délai et ces rejets ont des conséquences pour les jeunes mais aussi pour l'association. "*Avant, les jeunes restaient le temps d'être reconnus mineurs puis étaient pris en charge par la protection de l'enfance. Aujourd'hui, ils restent plus longtemps et il n'y a plus de places pour ceux qui arrivent*," déplore Marine Faudet qui estime entre cinq et dix le nombre de nouvelles demandes de prise en charge chaque mois.

"Ces jeunes vont vivre dans des tentes puis vont disparaître mais ils ne vont pas rentrer dans leur pays. Une fois qu'ils ont traversé la moitié du globe, qu'ils ont risqué leur vie dix fois sur le trajet, une fois qu'ils arrivent en France ils ne repartent pas dans leur pays", rappelle Marine Faudet.

Utopia 56 héberge 64 jeunes dont 35 mineurs non accompagnés "*en recours*".

"Tant qu'ils ne sont pas reconnus mineurs, ils ne peuvent pas accéder à un apprentissage et donc se former pour accéder à un métier et une indépendance", ajoute Angelo d'Utopia 56. Le risque est que certains tombent dans la délinquance pour s'en sortir.

La réponse du tribunal

Interrogée par France 3 Centre-Val de Loire, Catherine Bruère, la présidente du tribunal judiciaire de Tours répond chiffres à l'appui.

"Le tribunal pour enfants de Tours a été saisi de 240 dossiers concernant des mineurs non accompagnés en 2023, 166 en 2024 et 84 au 30/09/2025. Dans la très grande majorité de ces dossiers, la minorité des demandeurs au statut de MNA a été reconnue et ils bénéficient d'une prise en charge par les services du conseil départemental", rappelle-t-elle.

Concernant les jeunes qui n'ont pas été reconnus comme mineurs en premier lieu et qui déposent une requête auprès du juge des enfants, elle explique que *"ces requêtes ne constituent qu'une petite partie des saisines du tribunal pour enfants concernant les mineurs non accompagnés"*.

Pour justifier les délais, la présidente du tribunal explique que : *"Leur examen nécessite un temps d'instruction incompressible : saisine de la Police aux Frontières pour avis sur les documents d'identité versés au dossier au soutien de la demande, examen osseux réalisé par un expert dans certains cas, audition aux fins d'analyser le parcours migratoire."*

Les juges des enfants apportent un examen attentif à ces requêtes et leurs décisions sont très fréquemment frappées d'appel en cas de rejet de l'état de minorité.

Catherine Bruère, présidente du tribunal judiciaire de Tours

Elle ajoute que *"les juges des enfants apportent un examen attentif à ces requêtes et leurs décisions sont très fréquemment frappées d'appel en cas de rejet de l'état de minorité"* puis précise que *«les juges des enfants traitent actuellement près de 1 900 dossiers en assistance éducative ce qui représente environ 2 500 mineurs."*

La présidente du tribunal judiciaire de Tours conclut qu'"*en cas de difficulté d'effectifs, comme cela a pu l'être en 2023 et début 2024 et depuis quelques semaines, les délais peuvent effectivement s'allonger à l'instar de toutes les autres procédures*".

Le tribunal judiciaire de Tours compte quatre postes de juge des enfants qui ne consacrent qu'environ 70 % de leur temps de travail à l'assistance éducative.

Le reste étant consacré à l'activité pénale et au service général de la juridiction-relations partenariales (assessorats aux assises ou en cour criminelle départementale, en correctionnelle, participation à des réunions avec les partenaires, etc.).

Pour Marine Faudet d'Utopia 56, *"ces arguments peuvent justifier l'allongement des délais mais n'expliquent pas l'augmentation du nombre de rejets des recours des jeunes."*

L'association souhaite faire connaître ce constat et appelle à un dialogue avec les institutions judiciaires pour comprendre les fondements de ces évolutions.

La procureure de la République de Tours recevra les représentants d'Utopia 56 le 21 octobre mais ça ne suffira pas. *"Tant que la présidente du tribunal ne nous recevra pas, nous viendra ici chaque mois pour avoir des réponses"*, annonce Marine Faudet